

## Compte-rendu entrevue CGT Educ'Action – Recteur le 10 juin 2009

Présents : M. Christian Philip, recteur et M. Marc Chaux, directeur des ressources humaines  
Monique Piqué (66), Philippe Roger (34), Julien Colet (34), Jean-Michel Séguy (30) et Agnès Catala (région) ;  
excusé Philippe Fonquernie (11)

Les représentants CGT Educ'Action ont présenté les revendications de notre syndicat, ont été écoutés, mais ont reçu fort peu de réponses.

### 1- Droits syndicaux :

Quelque soit le droit syndical utilisé (commissions exécutives, formation...), l'administration ne l'enregistre que sous la forme « formation syndicale », ce qui crée une confusion et peu poser problème quant à l'utilisation complète de ces droits

- Réponse : les services du rectorat vont se pencher sur ce problème

### 2- Mutation :

La CGT s'inquiète du nouveau procédé d'envoi de « SMS » avant les CAPA de mutation qui devient un contournement du paritarisme.

- R. : le paritarisme n'est pas de la cogestion, c'est le rectorat qui fait la proposition et recherche avec les organisations syndicales les moyens d'améliorer le mouvement ; le but est de jouer le jeu de la concertation. 20% des annonces de mutation s'avèrent justes. Un bilan sera fait  
L'intérêt du SMS est un souci de transparence, l'information définitive sera transmise de la même façon.

La CGT demande de libérer les commissaires paritaires des obligations des examens, compte-tenu de la charge de travail

### 3- Convocations bac :

CGT : les convocations pour le bac sont reçues très tardivement, avec la reconquête du mois de juin, l'augmentation des tâches entraîne un mal-être chez les collègues.

### 4- Droits intersyndicaux inter-professionnels :

CGT : les enseignants ne bénéficient pas de suffisamment de droits syndicaux qui leur permettraient de siéger dans toutes les instances, par exemple sur « la semaine de l'entreprise » où l'Education Nationale a son rôle à jouer.

### 5- Scolarisation des enfants handicapés :

CGT note un nombre insuffisant d'enseignants référents dans notre académie, de plus, la précarisation des AVS (assistants de vie scolaire) nuit au fonctionnement des équipes pédagogiques et de l'équilibre des enfants

- R. : il existe un effort de l'Education Nationale dans ce secteur, des « postes » d'AVS sont créés ; cependant, doit-on faire de l'AVS un métier ? La DAFPEN prévoit des formations pour leur permettre d'évoluer, de préparer un concours. L'objectif est de ne pas enfermer ces contrats dans des postes, mais de se former pour en sortir (SIC !!!)

CGT : ces personnels ont fait la démonstration qu'ils sont utiles et indispensables, or si serait nécessaire de créer des postes ; de plus, leurs contrats sont illégaux puisqu'ils n'ont pas de prime à la précarité et pour certains ils sont annualisés, ce qui ne doit pas être le cas.

L'Education Nationale ne peut pas continuer à faire des contrats illégaux

CGT : lorsque les enseignants contractuels sont titularisés, ils ne bénéficient pas de reclassement parce que leur salaire de contractuel est inférieur à un indice déterminé.

- R. : c'est un choix de l'académie de recruter tous les contractuels au même indice puis de les faire progresser.

### 6- Amiante

CGT : depuis 2 ans la CGT alerte le rectorat sur les risque des personnels qui ont travaillé sous atmosphère d'amiante, sans avoir, semble-t-il été entendu.

- R. : le dossier est en ligne sur le site du rectorat, c'est à chaque personne de répondre au questionnaire en ligne, l'information ne sera pas faite individuellement.

**Lien questionnaire :**

[http://www.ac-montpellier.fr/sections/personnels/intranet/aide-conseils-aux-eple/sante-securite/risques-professionnels/questionnaire\\_amiante/downloadFile/file/autoevaluation\\_education\\_nationale\\_24763.pdf?nocache=1211275221.86](http://www.ac-montpellier.fr/sections/personnels/intranet/aide-conseils-aux-eple/sante-securite/risques-professionnels/questionnaire_amiante/downloadFile/file/autoevaluation_education_nationale_24763.pdf?nocache=1211275221.86)

**Lien brochure amiante :**

<http://www.ac-montpellier.fr/sections/personnels/intranet/aide-conseils-aux-eple/sante-securite/risques-professionnels/brochure-amiante/downloadFile/file/broch-amiant.pdf?nocache=1181635241.51>

7- Santé et transport :

CGT : souhaite que le rectorat redonne à tous les personnels l'information de la prise en charge du remboursement d'une partie des dépenses transport en commun liées aux déplacements professionnel.

CGT : rappelle que l'académie n'assure pas la visite annuelle de tous les personnels par manque de médecins du travail.

8- Constructions d'établissements scolaires :

R. :

- Vergèze : le rectorat travaille avec le Conseil Général la possibilité de construction ou de restructuration du collège ; l'objectif est de ne pas déséquilibrer la carte scolaire pour ne pas fragiliser la frontière Gard/Hérault.
- Diderot : pas d'opposition à de grosses réparations, mais nécessité de concertation sur la carte scolaire
- Lycée Argeles, souhait de spécialiser le lycée
- Lycée Lézignan : le rectorat souhaite fermer des sections sur le lycée de Narbonne, la Région n'est pas d'accord.

La carte scolaire évolue, il est nécessaire de vérifier les effets sur les autres établissements avant de prendre des décisions ; il convient d'établir une carte scolaire pour 6 ans.

9- Pénibilité au travail :

CGT : les enseignants sont dans une situation difficile au quotidien : moins de personnel d'éducation et propositions de « portiques ». Certaines classes deviennent « un enfer ». Les problèmes ne feront qu'augmenter avec la baisse des effectifs.

Le rectorat reçoit une alerte de cas pratiquement tous les jours, une équipe est mobilisée.

Les collègues peuvent déposer une demande de protection juridique (art 11 du statut du fonctionnaire - statut en ligne :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068812&dateTexte=20090702>